

rFrance Insoumise
Equipe ESR
livret-esr@jlm2017.fr

à M. Denis Faugeras,
Collectif Anti-Précarité Administrative
des enseignants en droit du Sud-Ouest

Monsieur,

Dans votre courrier du 20 février, vous avez attiré notre attention sur la précarité intolérable de nombreux personnels à l'Université, et en particulier sur le sort des enseignants précaires, souvent doctorants.

Nous partageons votre indignation devant ce développement d'une précarité massive. Aujourd'hui, un quart des enseignants-chercheurs à l'Université est sous contrat précaire. Et pourtant ces chiffres officiels du ministère sont nécessairement minorés, les vacataires échappant pour l'essentiel au décompte, à plus forte raison lorsqu'ils sont recrutés de façon illégale, c'est-à-dire en l'absence d'emploi principal une fois leur doctorat achevé. Pour les précaires de l'ESR en général (enseignants, enseignants-chercheurs, mais aussi bibliothécaires, ingénieurs, personnels d'accueil etc. etc.), la situation est souvent dramatique, avec des salaires versés de façon très irrégulière (tous les six mois au mieux pour un enseignant vacataire), parfois pas de contrat de travail, des heures supplémentaires non-rémunérées, et, toujours dans le cas des vacataires, pas de couverture sociale. Les établissements, en agissant ainsi, bafouent des principes élémentaires du droit du travail et de la dignité des travailleurs.

Les doctorants et jeunes docteurs constituent une population particulièrement frappée par cette précarité, et le bilan de la majorité sortante en la matière est catastrophique. Si le contrat doctoral avec mission d'enseignement faisait jusqu'à présent figure d'îlot de stabilité toute relative, la réforme d'août dernier a supprimé de facto la mission d'enseignement en ouvrant la voie à une tarification à l'heure et à un panachage baroque de missions hétéroclites. En pratique, aujourd'hui, la charge d'enseignement de ces doctorants relève aussi du domaine des vacations. Le résultat : davantage de précarité, et une baisse de rémunération à travail constant (574 € de perte nette par an... dans le meilleur des cas).

Pour rompre avec cette précarité insupportable, nous proposons un plan de titularisation massif pour tous les précaires occupant des fonctions pérennes, tous corps de métiers confondus ; pour l'enseignement, cela concernera notamment les jeunes docteurs. Ce plan s'ajoutera à un plan de recrutement de 5000 personnes en trois ans, là encore tous corps de métiers confondus, en attendant les conclusions d'un grand audit de la précarité et des besoins. Par ailleurs, la Loi Sauvadet, malgré ses intentions initiales sans doute louables, s'est transformée en un piège à précaires. Elle sera intégralement remise à plat lors d'une concertation avec les partenaires sociaux de la Fonction Publique, de façon à trouver une solution qui permette le maintien des « postes Sauvadet » tout en éliminant les effets pervers dramatiques de cette loi.

S'agissant plus spécifiquement de l'enseignement, nous limiterons strictement le recours aux vacations, aux CDD techniques et aux heures complémentaires et la proportion de non-titulaires dans les corps d'enseignement et de recherche sera limité à 5 % de l'effectif permanent, hors doctorants et stagiaires. Les heures additionnelles seront prohibées pour les non-titulaires.

Pour les doctorants, nous abrogerons la réforme de 2016 ; nous augmenterons drastiquement le nombre de contrats doctoraux, qui seront prolongeables à quatre ans. Nous rétablirons les missions d'enseignement au niveau de rémunération de 2016 majorée de 7 % comme toutes les rémunérations dans le secteur public.

L'ensemble de ces mesures techniques doit dessiner un plan massif de résorption de la précarité et de défense des métiers et carrières de l'ESR. Ce plan ne pourra pas être effectif sans une concertation étroite avec les acteurs de terrain, et notamment les syndicats et les collectifs locaux et nationaux, ni sans une réaffirmation des prérogatives du CNESER et des CHSCT et CTP des établissements. Nous comptons sur votre appui pour veiller à la mise en œuvre de cet agenda commun : faire disparaître la précarité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le 8 avril prochain, nous organisons au siège de campagne une journée de réflexion programmatique sur l'ESR, les « Assises Insoumises de l'ESR ». Vous y êtes les bienvenus, et nous nous réjouissons de pouvoir poursuivre notre échange avec vous à cette occasion.

Très cordialement,

L'équipe Enseignement supérieur et Recherche de la France Insoumise

Jean-Louis Bothurel
Hendrik Davi
Raphaëlle Témios